

Nous avons déjà légiféré pour réprimer la pollution dans l'Arctique, le golfe du Saint-Laurent, la baie de Fundy, le bassin de la Reine Charlotte, et les détroits Dixon et Hecate. A toutes fins utiles, nous gérons actuellement ces régions côtières selon notre conception de la gestion des zones économiques. Nous espérons que la Conférence endossera ces concepts et leur donnera une application universelle, compte tenu des intérêts de la communauté mondiale au chapitre de la navigation internationale et des conditions écologiques ou géographiques particulières à certaines parties du monde.

Que pouvons-nous donc attendre de la prochaine session de la Conférence, qui débute à Genève dans les trois semaines?

Franchement, son mandat est si complexe et les divergences d'opinions qui subsistent si sérieuses que nous ne pouvons attendre de la Conférence de Genève qu'elle termine sa tâche dans tous les domaines. Nous pouvons, par contre, en attendre des progrès très substantiels, d'une ampleur telle que nous devrions voir clairement les grandes lignes de la "solution globale" et établir le moment de son adoption.

Je veux qu'on me comprenne bien. Nous cherchons, à l'échelle internationale, une solution négociée à une série de problèmes liés qui ont un grand retentissement politique et économique. Une telle solution est de loin préférable à une action unilatérale ou même régionale. Par contre, le temps presse, non seulement pour le Canada mais pour bon nombre d'autres pays.

Nous n'accepterons pas un simple renvoi des problèmes à une ou plusieurs sessions ultérieures, à moins que nous ayons raison de croire en une issue rapide et heureuse. Le Gouvernement devra donc évaluer la situation à la fin de la session de Genève. Comme mes collègues et moi-même l'avons dit à maintes reprises depuis la rencontre de Caracas, si la Conférence devait échouer ou s'attarder dans un débat stérile, nous réévaluerons toutes nos options et déciderons comment résoudre au mieux nos problèmes les plus urgents -- et dois-je ajouter que la question des pêches est prioritaire -- à la lumière des circonstances.

Les objectifs fondamentaux que je viens d'exposer seront à la base des interventions de la délégation canadienne à la prochaine session de la Conférence sur le droit de la mer, qui débute à Genève le 17 mars. Comme à Caracas, la délégation comprendra notamment des représentants de l'industrie halieutique ainsi que de l'industrie minière et du secteur des transports maritimes. Le Parlement et les provinces intéressées seront également représentés. Mes collègues, le ministre de l'Environnement et le ministre d'État pour les pêches, et moi-